

Règlement du NoctiRaid 2017

*Tous les participants doivent prendre connaissance du règlement avant l'évènement.
En s'inscrivant au NoctiRaid 2017, les participants acceptent ce règlement et s'engagent à le respecter.*

LE PRINCIPE

L'évènement du NoctiRaid regroupe cette année 2 épreuves distinctes et séparées : le NOCTI'RAID 2017 et Le NOCTI'SPRINT. Les participants ne peuvent pas s'inscrire sur les deux épreuves par faute de sécurité.

Le NOCTI'RAID

Le NOCTIRAID est un raid nocturne multisports qui a lieu dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 Février 2017. Il se déroule sur un circuit de 53km et emprunte en grande partie les chemins de randonnées de la Vallée de Chevreuse (91). Il est également possible que les coureurs doivent emprunter des portions de route.

La compétition se déroule par équipe de trois.

Le but : réaliser le parcours en le moins de temps possible en participant à toutes les activités et disciplines proposées.

Le NOCTI'SPRINT

Le NOCTI'SPRINT est un raid nocturne multisports qui a lieu à la tombée de la nuit, le samedi 4 Février 2017. Il se déroule sur un circuit de 20km et emprunte en grande partie les chemins de randonnées de la Vallée de Chevreuse (91). Il est également possible que les coureurs doivent emprunter des portions de route.

La compétition se déroule par équipe de trois.

Le but : réaliser le parcours en le moins de temps possible en participant à toutes les activités et disciplines proposées.

L'ÉTHIQUE

Les coureurs, bénévoles et organisateurs s'entendent ainsi autour des valeurs suivantes :

Le respect des personnes

Se respecter soi-même et respecter les autres : les bénévoles, les autres coureurs, les organisateurs, et la population locale qui accueille la course en pleine nuit :

- Nous n'autoriserons aucune forme de tricherie avant et/ou pendant la course,
- L'aide matérielle aux autres coureurs est autorisée pendant la course,
- Le respect des riverains est de rigueur lors des traversées de zones urbaines.

Le respect de l'environnement

Respecter la faune et la flore environnante doit être une préoccupation permanente de l'ensemble des participants. L'organisation mettra en place un tri sélectif des déchets ainsi que différentes actions visant à favoriser le développement durable.

Le partage et la solidarité

Chaque coureur ou volontaire, viendra prioritairement en aide à tout participant en situation dangereuse.

L'exploration de ses limites et la connaissance de soi

Chaque coureur doit prendre en compte ses limites. Des points de secours seront mis en place. Toutefois, vous devez vous arrêter si votre état physique se dégrade.

Les récompenses

L'organisation ne prévoit aucune dotation financière. Des lots seront prévus pour les trois premières équipes au classement général pour chacune des deux épreuves. Les meilleures équipes de chacune des catégories



homme, femme, mixte, entreprises et étudiants seront également récompensés pour le NoctiRaid. Tous les coureurs qui terminent la course bénéficieront également d'une récompense « Finisher ».

LES PARTICIPANTS

Inscription

L'inscription se fait par équipe de 3. Chaque coureur doit être âgé de 16 ans révolus le jour de la course. La présence d'une personne majeure par équipe est néanmoins obligatoire. Chaque coureur doit être apte à courir un raid. Il doit être en excellente condition physique, apte à courir durant plusieurs heures, de nuit, sur des sentiers et routes. Ceci nécessite une résistance certaine à la fatigue, à l'isolement et aux conditions météorologiques. Nous vous rappelons que les participants ne peuvent pas s'inscrire sur les deux épreuves : NoctiRaid et NoctiSprint. Les droits d'engagement sont de :

NoctiRaid

Du 19/11/2016 au 31/12/2016 inclus	Du 01/01/2017 au 03/02/2017 inclus
Tarif classique : 125€ par équipe	Tarif classique : 140€ par équipe
Tarif étudiant : 100€ par équipe	Tarif étudiant : 115€ par équipe

NoctiSprint

Du 19/11/2016 au 31/12/2016 inclus	Du 01/01/2017 au 03/02/2017 inclus
Tarif classique : 75€ par équipe	Tarif classique : 90€ par équipe
Tarif étudiant : 60€ par équipe	Tarif étudiant : 75€ par équipe

Pour bénéficier du tarif étudiant, l'équipe doit comporter au minimum 2 étudiants inscrits pour l'année universitaire 2016-2017 (justificatifs individuels à l'appui).

En s'inscrivant à la course, chaque équipe s'engage également à confier à l'organisation, le jour de l'événement, une pièce d'identité par équipe qui fera office de caution pour le prêt du doigt électronique SPORTident. Cette pièce d'identité sera rendue dès la fin de la course, sur remise du doigt prêté. Dans le cas contraire vous devrez rembourser le dit doigt-électronique.

Les droits d'engagement au NoctiRaid / NoctiSprint comprennent :

- un repas avant le départ (une Pasta Party) pour le NoctiRaid et après l'arrivée pour le NoctiSprint
- 1 dossard par équipe
- un ravitaillement au village pendant et après la course
- la possibilité de laisser les effets personnels de l'équipe à l'espace consignes du village
- l'accès aux zones de repos (avec kinés), douches, vestiaires et assistance médicale au village
- la réception d'un « Welcome Pack » par coureur
- la réception d'une pochette de raideur par équipe, comprenant les roadbooks et cartes du parours du NoctiRaid 2017 (ou NoctiSprint 2017)
- Le partage d'un événement convivial



Le choix du nom de l'équipe est libre. Cependant, l'organisation se réserve le droit de vous demander de changer de nom, si elle juge que celui-ci n'est pas approprié. Si une équipe souhaite participer au classement par challenge, son nom d'équipe doit obligatoirement représenter son entité : son entreprise, son club sportif ou sa formation étudiante.

Les inscriptions sont limitées à 80 équipes pour le NoctiRaid et 25 équipes pour le NoctiSprint, après quoi il sera constitué une liste d'attente, afin de pallier à l'éventualité de désistement(s) d'équipe(s) inscrite(s).

Modalités d'inscription

L'inscription à l'édition 2017 du NoctiRaid ou du NoctiSprint se fait via le site Adéorun à l'adresse web suivante, accessible depuis le site du NoctiRaid: <https://noctiraid.adeorun.com/>. Le paiement se fait directement sur la plateforme mise en place. Pour que votre inscription soit valide, vous devez :

- ✓ remplir les champs demandés
- ✓ télécharger votre carte étudiante (ou contrat de scolarité) si vous souhaitez bénéficier du tarif étudiant et votre certificat médical (ou licence FFTri, FFCO ou FRMN)
- ✓ accéder au paiement

Des frais **d'inscriptions supplémentaires de 2€/personne** seront demandés à ceux qui ne sont pas licenciés à la Fédération Française de Triathlon (sur place).

En cas d'impossibilité de s'acquitter du paiement en ligne, il sera toujours possible de s'entendre sur un autre mode de paiement avec l'organisation (contact : inscription@noctiraid.fr).

L'envoi du formulaire correspond à une pré-inscription. **Aucune inscription n'est validée sans que celle-ci ait été réglée et qu'il ait été fournis les justificatifs nécessaires** (certificats médicaux et/ou licences sportives et éventuellement justificatifs étudiants).

Certificat médical ou licence sportive

Pour participer au NoctiRaid ou au NoctiSprint, chaque coureur doit être titulaire d'un **certificat médical** de non contre-indication à la « pratique sportive de raids multisports en compétition » datant de moins d'un an ou la photocopie d'une **licence sportive d'affiliation à la Fédération Française des Raids Multisports de Nature ou Fédération Française de Triathlon**, en cours pour l'année 2016-2017.

Un certificat médical-type est disponible au téléchargement sur le site : www.noctiraid.fr.

A défaut de l'un de ces deux documents, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

Annulation de l'inscription

Dans le cas où un coureur désire transmettre son dossard à un autre coureur, un remboursement du montant de son inscription lui sera fait à réception de l'inscription complète du participant remplaçant. Le participant remplaçant devra alors s'acquitter du montant de l'inscription et fournir ses justificatifs (certificat médical et photocopie de la carte étudiante le cas échéant).

Cette procédure n'entrera en vigueur que dans un cas de remplacement. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera accordé autrement, quelles que soient les causes du désistement du participant. Dans l'impossibilité de procéder au remplacement du participant, l'inscription de l'équipe concernée est annulée, sans possibilité de remboursement.

LE MATÉRIEL



Obligatoire (contrôlé avant le départ) :

- une réserve d'eau minimum d'un litre par équipe,
- une réserve alimentaire,
- un brassard réfléchissant,
- une lampe frontale par coureur avec piles de rechange,
- une couverture de survie par équipe,
- un sifflet par équipe,
- une pièce d'identité par coureur,
- un téléphone GSM par équipe,
- un VTT en bon état et équipé d'éclairage avant et arrière par coureur, - un casque VTT par coureur,
- des épingles à nourrice.

Fortement recommandé :

- un nécessaire de réparation VTT,
- des chaussures de trail (cramponnées et imperméables pour plus de confort),
- des chaussettes (éviter le coton),
- un bonnet,
- des gants chauds,
- un collant ou pantalon à jambes longues,
- une couche intermédiaire chaude (type polaire),
- une boussole,
- un porte carte étanche,
- un sous vêtement thermique,
- une écharpe ou tour de cou,
- un petit sac à dos,
- un compteur de vélo,
- une veste imperméable type Gore-Tex permettant de supporter le mauvais temps en montagne,
- des vêtements de rechange,
- un sac de couchage pour se reposer après le raid,
- des chaufferettes pour les mains,
- un deuxième jeu de pile de rechange,
- une deuxième lampe frontale (de secours),
- une vaseline ou crème anti-échauffement,
- une mini-pharmacie (pansements ampoules, élasto),
- une montre,
- un marqueur.

L'organisation se réserve la possibilité de refuser l'inscription ou le départ d'une équipe manifestement non préparée ou insuffisamment équipée.

Il est possible de laisser au village, dans une zone de consignes prévue à cet effet, un sac (vêtements de rechange, équipement etc.) et les effets personnels de l'équipe. Cette consigne sera disponible à chaque passage à la base vie. Bien que des membres de l'organisation soient affectés à la gestion et à la surveillance de cet espace, l'organisation se décharge de toute responsabilité quant à la perte de vos affaires personnelles.



LOCATION DE VTT

Principes

L'organisation met à disposition des participants la possibilité de louer un VTT et son casque. Le prix de la location de ce matériel est fixé à 30€ par vélo (+casque). La location de VTT et son casque peut être faite au moment de l'inscription ou après. Le VTT et son casque sont récupérés par le coureur le jour de l'événement, après qu'il ait été vérifié le paiement de cette location.

Cautions

La location du matériel précité oblige le loueur à fournir une caution (chèque bancaire) de 840€ (800€ pour le VTT loué, qui correspond à la valeur du matériel, + 40€ pour le casque), au moment de la récupération des biens. Cette caution n'est pas encaissée par l'organisation, et est restituée à son propriétaire dès le rendu du matériel à la fin de la course.

Dans le cas où le matériel n'est pas restitué, l'organisation se verra obliger de conserver et encaisser la caution correspondante au matériel manquant. L'organisation prend en charge l'usure du matériel et toutes les petites casses éventuelles dues à la course. Seule la nécessité de remplacer une roue (50€) ou la fourche (80€) sera susceptible d'être retenue sur la caution fournie par le participant.

CLAUSES GENERALES

Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les bénéficiaires sont la collectivité, ses représentants légaux ou statutaires, ses préposés, membres ou adhérents, aides bénévoles et les personnes en qualité de participant. Cette assurance couvre les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels consécutifs, les atteintes à l'environnement, l'intoxication alimentaire, les dommages aux biens des participants, les frais de recherche et de sauvetage de vies humaines, le recours et la protection juridique.

Chaque participant doit se prémunir d'une assurance individuelle - accident.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Annulation de la course

En cas d'annulation de la course pour une raison grave indépendante de la volonté des organisateurs : conditions météorologiques, interdiction administrative de dernière minute, décès d'un responsable, ou tout autre cas de force majeure reconnu, aucun remboursement ne sera effectué.

L'inscription et la participation au « NOCTI'RAID 2017 » entraînent l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisation.

Les organisateurs du NOCTI'RAID 2017 déclinent toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou des instructions ainsi que pour toute transgression aux règles de circulation sur la voie publique.

